

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2052

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2052**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du marché est de réceptionner les bennes de déchets de type "métaux" issus principalement des déchèteries (ainsi que de certains services de la Communauté urbaine), d'extraire les fractions de métaux ferreux et non ferreux en vue d'un recyclage et de traiter la fraction stérile. La valorisation des matériaux récupérés par le prestataire dans le cadre du marché donnera lieu à une recette de fonctionnement.

Par décision du pouvoir adjudicateur du 26 août 2010, une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 17 décembre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Guy Dauphin Environnement pour le marché de recettes à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible 3 fois un an avec un engagement de commande annuel minimum de 5 000 tonnes et un engagement de commande annuel maximum de 9 000 tonnes, en recettes, soit une valorisation financière annuelle minimum de 855 000 € HT, soit 1 022 580 € TTC et maximum de 1 539 000 € HT, soit 1 840 644 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations pour la reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Guy Dauphin Environnement pour un engagement de commande annuel minimum de 5 000 tonnes et un engagement de commande annuel maximum de 9 000 tonnes, en recettes, pour un montant annuel minimum de 855 000 € HT, soit 1 022 580 € TTC et maximum de 1 539 000 € HT, soit 1 840 644 € TTC.

2° - Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 708 880 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.